

PROVINCE DE QUEBEC :

DOSSIER NO : 004000

Montréal, le 11 octobre 1979

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE  
DU QUEBEC

---

ROBERT BERNIER  
495 Rang Egypte  
St-Valérien, Québec  
JOH 2B0

Demandeur,

-et-

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-VALERIEN-  
DE MILTON  
C.P. 69  
St-Valérien, Québec  
JOH 2B0

Mise-en-cause.

---

ETAIENT PRESENTS : Albert Allain, vice-président  
Armand Guérard, commissaire

Siégeant en division

D E C I S I O N

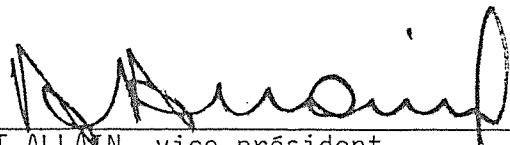
. . . / 2

Le demandeur est propriétaire de parties des lots 135 et 136 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valérien de Milton, dans la division d'enregistrement de Shefford.

Il demande à la Commission d'autoriser l'utilisation de ces parties de lot à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'une sablière.

La Commission constate suite à la visite des lieux par son personnel que la superficie de 45 arpents sur lesquels porte la présente demande est actuellement totalement en exploitation et que la poursuite de cette exploitation va se faire en profondeur à l'intérieur de cette superficie.

Considérant que l'article 101 de la Loi reconnaît des droits acquis aux superficies utilisées à des fins autres que l'agriculture le 9 novembre 1978, la Commission déclare n'avoir aucune autorisation à accorder pour la poursuite de l'exploitation de la sablière sur la superficie de 45 arpents exploitée au moment de l'entrée en vigueur de la Loi.



ALBERT ALLAIN, vice-président



ARMAND GUÉRARD, commissaire

**COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME**



Me Louis Cormier, avocat